commune de ALLASSAC

département de la Corrèze

Plan Local d'Urbanisme

arrêté par délibération
du Conseil Municipal
en date du .....

adopté par délibération
du Conseil Municipal
en date du .....

4

Plan des Servitudes

ech:1/ 5000

Bureau d'étude : APRI/Im 19, rue Esprit des Lois 33 000 Bordeaux - tél. 05 56 48 45 60 Fax 05 56 01 14 81
a-traits architecture & design graphique - Bordeaux

LEGENDE

A1 Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier.

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (monuments classés)

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels (sites inscrits)

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)

PT2 Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer

Secteur T : "zone sensible" à l'intérieur de laquelle tout projet de construction ou travaux est à communiquer à la SNCF - mesure visant à protéger la stabilité des tunnels -

Informations diverses

Périmètre des secteurs affectés par le bruit

Application de l'art. L.111-1-4 du code de l'urbanisme recul de 75 m de l'axe de la RD 901

AS1 Périmètre déclaré de Protection de Captages

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée

Périmètre en projet de Protection de Captages

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée
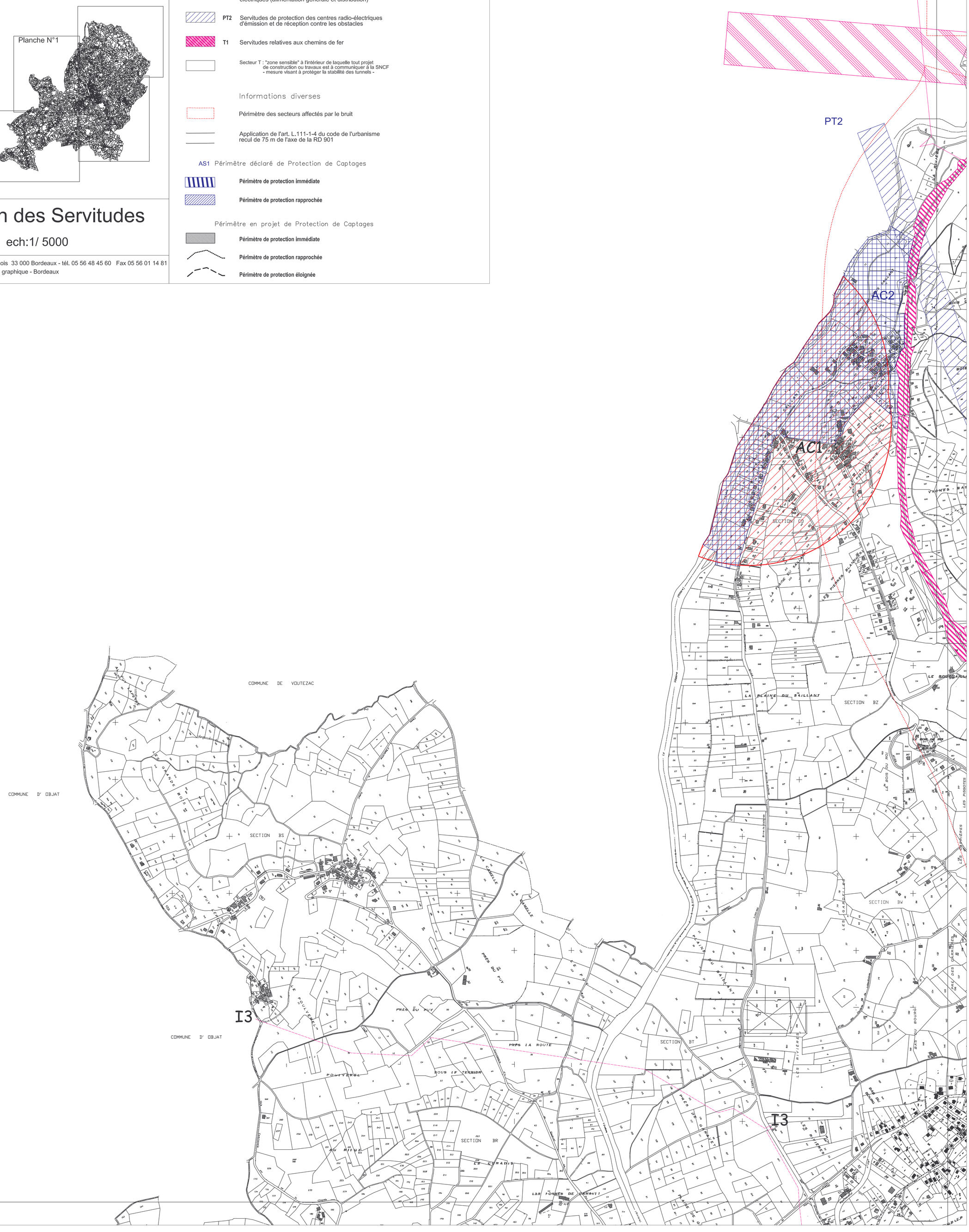
Périmètre de protection éloignée